

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 11 du 08 novembre 2016



A retenir cette semaine :

- Le vol de charançons du bourgeon terminal (CBT) est nettement moins marqué mais certains secteurs continuent de piéger. Les conditions climatiques ne sont pas favorables au vol.
- Les conditions climatiques plus fraîches que la normale, retardent l'éclosion des larves de grosses altises.
- Des pucerons verts du pêcher sont encore observés cette semaine.
- La présence de macules de phoma est de plus en plus signalée sur le réseau.

Sommaire

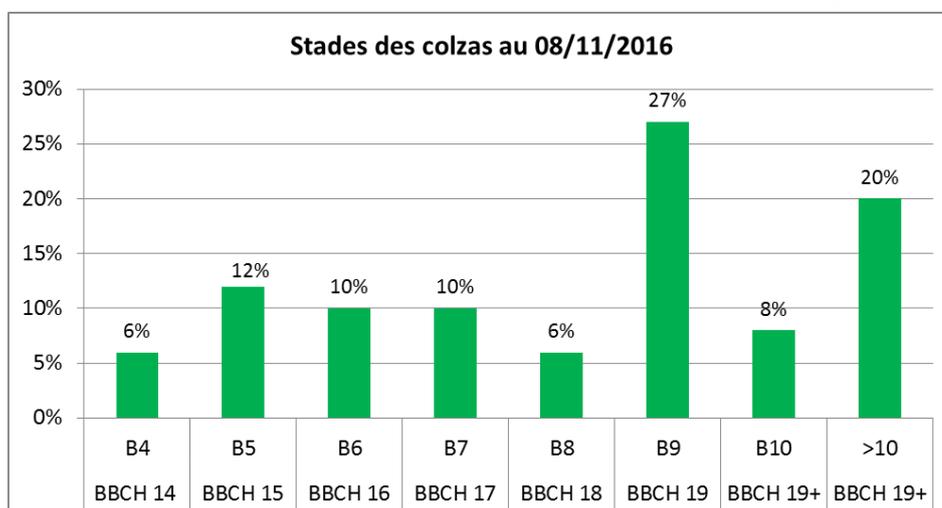
Colza	p	1
Blé et orge d'hiver	p	5
Annexe	p	9

Réseau 2016-2017

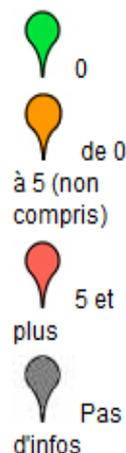
Le réseau BSV Bourgogne est constitué de 60 parcelles. Il est rédigé aujourd'hui à partir de 53 parcelles.

Stades des colzas

Toutes les parcelles du réseau ont plus de 4 feuilles.
Plus de la moitié des parcelles du réseau est supérieure ou égale B9.
Les températures fraîches, avec les petites gelées matinales depuis quelques semaines, sont favorables à un durcissement progressif des colzas qui commencent à rougir.



Charançon du bourgeon terminal



Carte de la Bourgogne avec localisation des parcelles BSV observées et du nombre de CBT capturés en cuvette du 03 au 08/11/2016

- **Période de risque** : du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque. Attendre 8-10 jours après une arrivée SIGNIFICATIVE d'insectes et observer les piqures de pontes sur les plantes.

La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage.

- **Observation** : sur 53 parcelles observées, 22 soit 41 % signalent la présence de CBT dans les cuvettes de l'ordre de 1 à 24 insectes capturés.

Aucune ponte n'a été observée dans le réseau.

Les conditions climatiques froides et pluvieuses ne sont pas favorables au vol de CBT.

- **Analyse du risque:**

- Dans les secteurs qui ont piégé depuis 8 jours et plus, qui n'ont pas encore protégé, et avec des colzas à faible biomasse, le risque est moyen.



- Dans les autres situations, le risque est faible





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

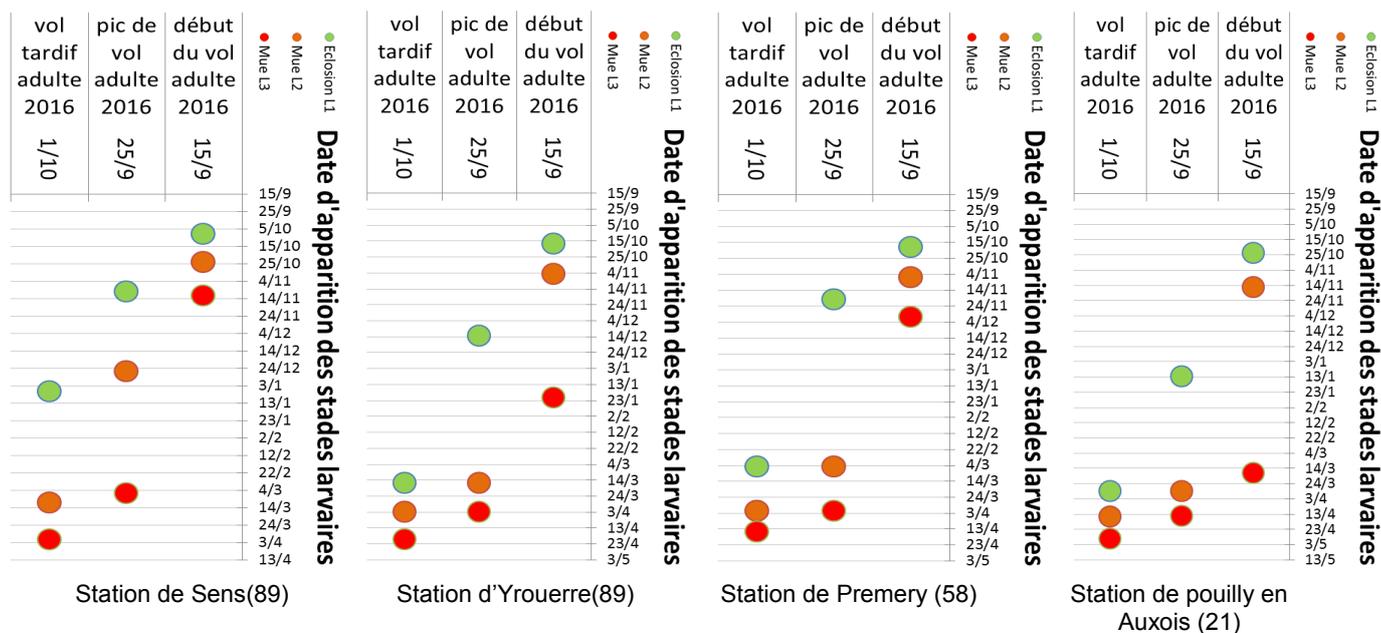


Grandes cultures n° 11 du 08 novembre 2016

Altises d'hiver (grosse altise) : larve

- **Période de risque** : depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation.
- **Seuil indicatif de risque** : un gros colza poussant est beaucoup moins sensible aux dégâts de larves. La nuisibilité ne s'exprime que si le cœur des colzas est touché, ce qui est rare pour des colzas bien développés à l'automne, même si le seuil est atteint (un gros colza poussant est moins sensible aux larves). Le seuil de nuisibilité est de 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10, avec des larves dans les pétioles des feuilles.
- **Observations** : aucune nouvelle parcelle du réseau ne signale de larves d'altises dans les plantes.
- **Modélisation** : la modélisation d'arrivée des stades larvaires, en fonction de la date de début de vol des grosses altises et des données météo, montre que l'éclosion des larves (L1) devrait se faire plus tard que prévue en début de saison, au regard des conditions météo plus fraîches que la normale.

Dernière donnée météo disponible le 05/11/2016 – actualisation des dates d'apparitions des larves de grosses altises



D'après les modélisations, les larves issues du vol massif du 25/09 apparaîtraient début novembre pour les stations où les températures ont été plus douces (Sens et Premery), mais elles se décalent sur décembre et janvier pour les stations les plus froides (Yrouerre, Pouilly en Auxois).

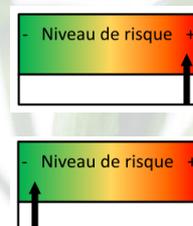
Cela corrobore le fait que très peu de larves sont observées actuellement sur le terrain dans les pétioles des feuilles de colza.

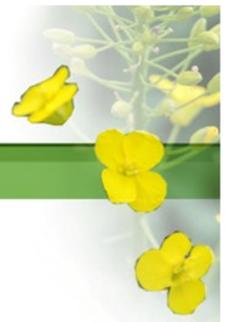
Dans les secteurs où le pic de vol aurait pu être plus précoce (vers le 15/09/2016), les larves seraient d'après le modèle, plus développées et donc bien visibles.

- **Analyse du risque** : il est important d'évaluer la pression en larves dans les colzas en se basant sur les dates d'éclosion des œufs, et donc d'apparition des jeunes larves, et en mettant en place des berlèses pour estimer le nombre de larves dans les colzas.

- Dans les parcelles où le seuil indicatif de risque larvaire est atteint, et que les colzas sont petits et peu poussants, le risque est élevé.

- Dans les autres parcelles, la surveillance est de mise. Le risque est faible





Pucerons verts du pêcher (*Myzus persicae*)

- **Période de risque** : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation). Observez méticuleusement l'intérieur des feuilles.

- **Seuil indicatif de risque** : présence de pucerons sur 2 pieds sur 10.

- **Observations** : sur 13 parcelles observées, 4 ont relevé la présence de pucerons verts du pêcher sur les feuilles à hauteur de 7 à 25% de plantes de colzas colonisées.

La présence de pucerons se maintient, malgré les stades avancés et les conditions météo peu favorables.

- **Analyse du risque** :

- Pour les parcelles qui ont plus de 6 feuilles, fin de la période de risque.

- Pour les parcelles qui ont moins de 6 feuilles et qui sont exposées à la présence de pucerons depuis plusieurs semaines, le risque demeure.



Phoma

- **Observations** : sur 29 parcelles observées, 12 signalent des macules de phoma sur plantes, avec 1 à 80 % de plantes avec macules.

Les symptômes sont en nette progression cette semaine.





Céréales d'hiver

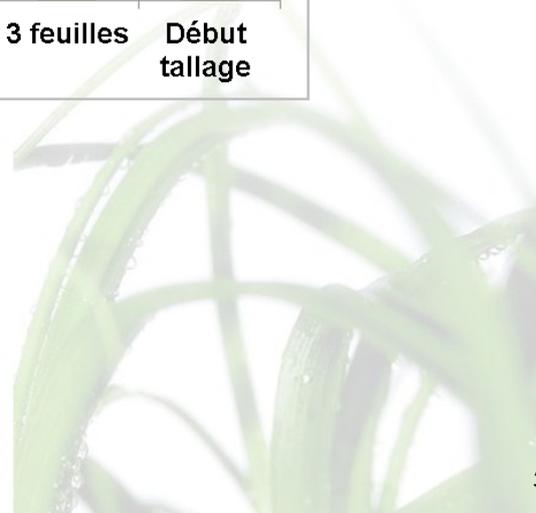
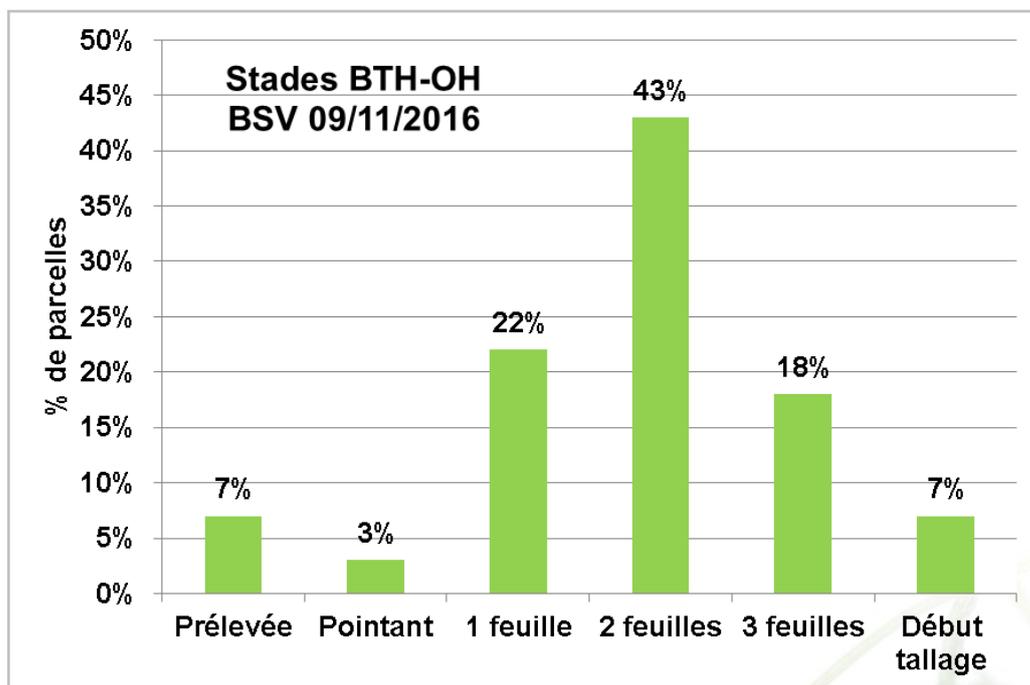
La majorité des céréales d'hiver ont atteint le stade 1 à 3 feuilles. C'est un moment clé où elles peuvent être soumises à leurs premiers risques vis-à-vis de bio-agresseurs tels que mauvaises herbes, limaces, pucerons et cicadelles.

Le réseau de parcelles

90 parcelles semées de la fin septembre à la mi-octobre ont fait l'objet d'observations.

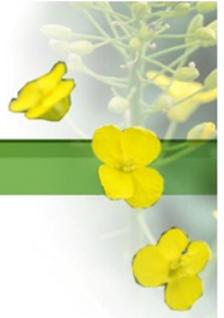
Pour les blés, 54 parcelles (15 dans l'Yonne, 21 en Côte d'Or, 10 dans la Nièvre et 8 en Saône et Loire).

Pour les orges d'hiver, 36 parcelles (11 dans l'Yonne, 18 en Côte d'Or, 5 dans la Nièvre et 2 dans la Saône et Loire).





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

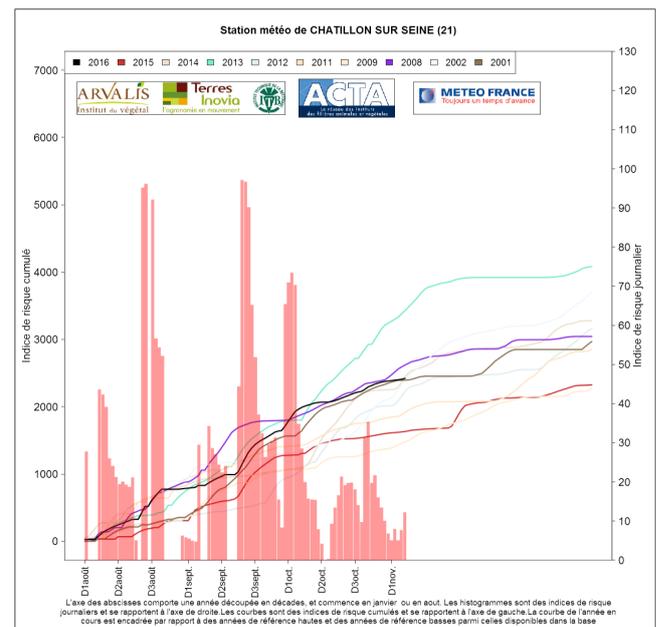
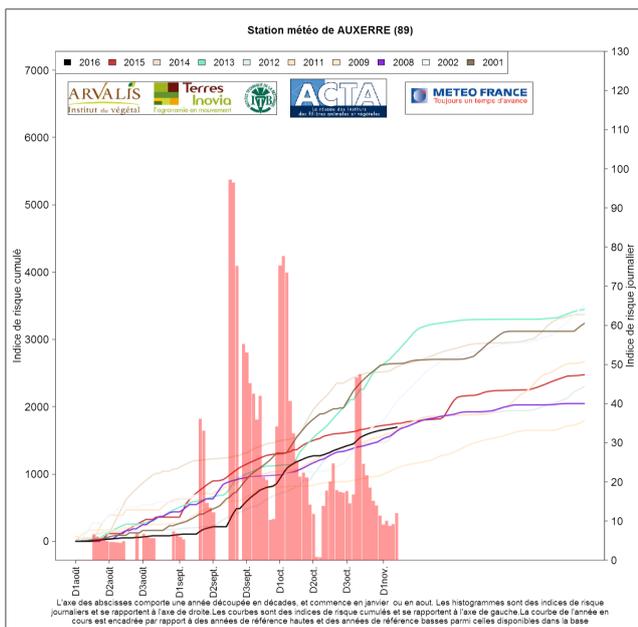
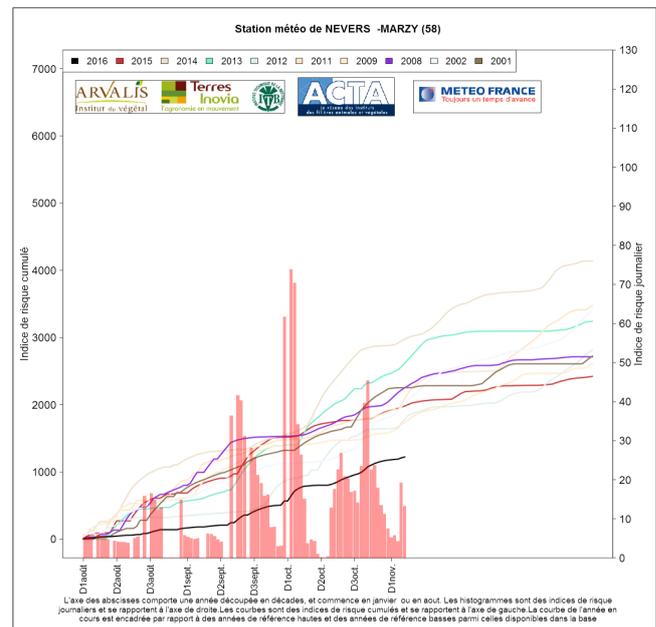
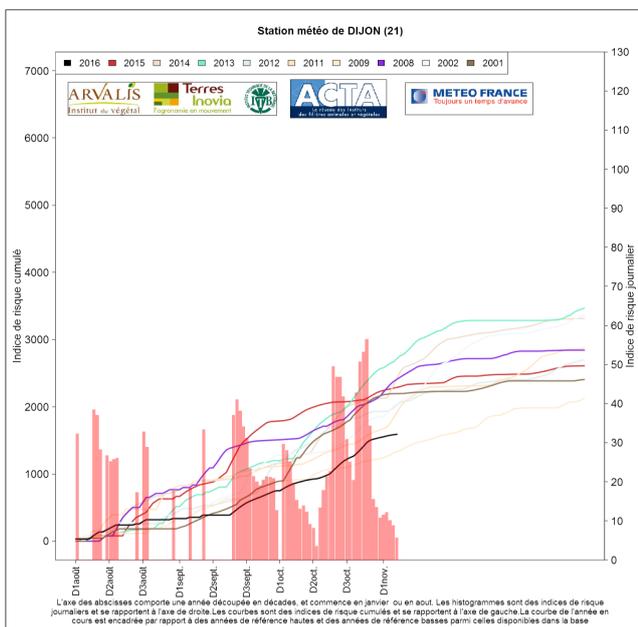


Grandes cultures n° 11 du 08 novembre 2016

Les limaces

PERIODE DE RISQUE = de la levée au stade 3 feuilles

Le modèle Limaces de l'ACTA montre une augmentation du risque depuis la semaine dernière. Néanmoins, il part d'assez bas à Dijon et Nevers alors qu'il était déjà assez élevé début octobre à Auxerre et Chatillon sur Seine.





ETAT DES LIEUX

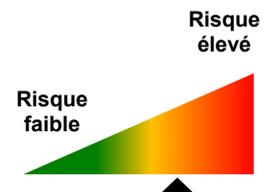
Afin d'analyser le risque à la parcelle, le mieux est d'installer des pièges dès avant le semis. Le piégeage consiste à la mise en place à la surface du sol d'un carré de 50 cm x 50 cm en carton, ou une tuile, ou un sac recouvert par une bâche plastique. Sous le piège, disposez quelques granulés d'anti limaces pour éviter que les limaces ne quittent le piège.

A partir de ce piège, le risque limace se raisonne avec les seuils suivants (rapporter le comptage du piège au m²) :

- 1 à 10 limaces / m² : risque faible
- 10 à 20 limaces / m² : risque moyen
- 20 à 50 limaces / m² : risque élevé
- Plus de 50 limaces / m² : risque très élevé

71 parcelles ont fait l'objet d'observations de dégâts occasionnés par les limaces. Dans 62% des situations, contre 58% la semaine dernière, les dégâts sur plantules sont bien identifiés, à raison de 13% en moyenne (jusqu'à 30% dans 4 parcelles), en particulier sur les blés.

Avec un retour à des conditions pluvieuses, le risque limaces progresse encore par rapport à la semaine passée

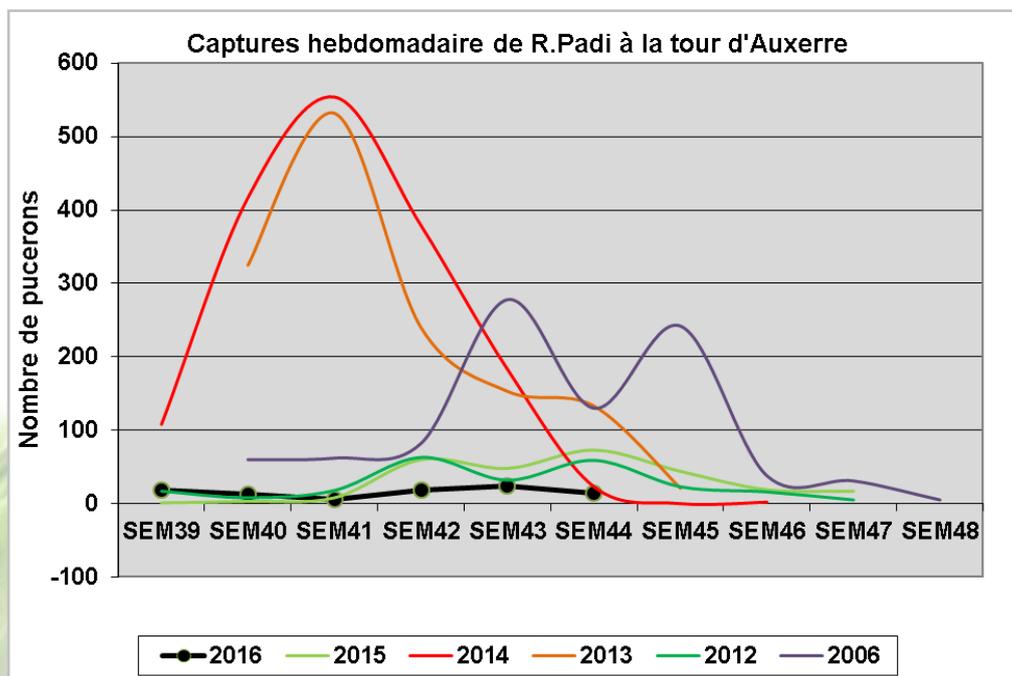


Les pucerons (*Rhopalosiphum Padi*) vecteurs de la jaunisse nanisante

PERIODE DE RISQUE = de la levée au stade fin tallage

ETAT DES LIEUX

Les piégeages réalisés à la tour à succion d'Auxerre indiquent la présence de pucerons ailés en faible nombre, relativement aux années passées :

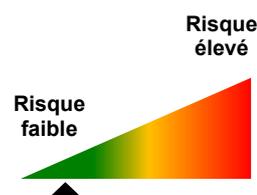




Dès le début de la levée, un état des lieux est à réaliser par beau temps en parcourant la parcelle. Le seuil d'intervention est de 10% de plantes touchées par au moins un puceron. En dessous de ce seuil, il ne faut pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours de suite.

Sur 69 parcelles ayant fait l'objet d'observations, 16% indiquent la présence de pucerons, comme la semaine dernière. Aucune parcelle ne voit le seuil de risque dépassé.

Avec un retour à une période pluvieuse et froide, le risque est aujourd'hui faible mais devra être réévalué au cours des jours à venir.



Les cicadelles (*Psammotettix Alienus*) responsables des symptômes de pieds chétifs

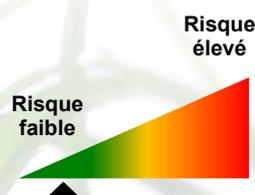
PERIODE DE RISQUE = de la levée au stade début tallage

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux peut être réalisé en relevant de manière hebdomadaire, dès le début de la levée, un piège jaune englué format A4. Au-delà de 30 captures hebdomadaires enregistrées, le risque devient élevé. En l'absence de piégeage, une observation directe des cicadelles, dès l'émergence de la céréale, sera alors nécessaire pour évaluer le niveau de risque. Choisir une période ensoleillée, la plus chaude de la journée. Parcourir la parcelle à 5 endroits sur 5 mètres linéaires. Si à chaque endroit cette action fait sauter devant soi au moins 5 cicadelles, le seuil de risque est dépassé.

Sur 55 parcelles ayant fait l'objet d'observations, 27% indiquent la présence de cicadelles piégées sur la semaine passée, selon une fourchette de 2 à 15 individus par piège, soit 7 en moyenne par piège, en forte baisse par rapport à la semaine dernière.

Avec un retour à une période pluvieuse et froide, le risque est aujourd'hui faible mais devra être réévalué au cours des jours à venir.



Annexe

Variétés de blé tendre d'hiver tolérantes au chlortoluron

Accor	Calabro	Flair	Isidor	Pibrac	Soflok CS
Accroc	Calisol	Flamenko	Istabraq	Pierrot	Sogby
Acoustic	Calumet	Fluor	Kalystar	Plainedor	Sogood
Adagio	Camp	Folklor	Kantao	Player	Soissons
Addict	Rémy	Forblanc	Koreli	Popeye	Sokal
Adéquat	Campero	Forcali	Kundera	Prévert	Solehio
Adhoc	Caphorn	Fructidor	Laurier	PR22R20	Solky
Aérobic	Capvern	Gabrio	Lazzaro	PR22R58	Solveig
Alhambra	Caribou	Galactic	Lear	Pueblo	Somca
Aligator	CCB	Galibier	Levis	Quality	Sonyx
Allez y	Ingénio	Galopain	LG	Quatuor	Sophytra
Altamira	Cellule	Galvano	Abraham	Québon	Sorrial
Altigo	Cézanne	Garantus	LG Absalon	Rebelde	Sorokk
Ambition	Charger	Goncourt	LG Ayrtou	Renan	Stereo
Amifor	Chevalier	Graindor	Limes	Ressor	Stadium
Andalou	Chevron	Granamax	Lyrik	RGT	Sublim
Antonius	Claire	Grapeli	Manager	Cesario	Sumo
Apache	Compil	Grillon	Mandragor	RGT	System
Aprilio	Complice	Grillou	Marcelin	Kilimanjaro	Sweet
Aramis	Conexion	Hyberix	Matheo	RGT	Swinggy
Arche	Copernico	Hycrop	Messenger	Libravo	Syllon
Arezzo	Courtot	Hydrock	Minotor	RGT	Sy Mattis
Aristote	Craklin	Hyfi	Mobile	Texaco	Sy Pack
Arlequin	Croisade	Hyguardo	Moskito	RGT	Sy Tolbiac
Artdeco	Contrefor	Hyking	Musik	Venezio	Tapidor
As de cœur	Crousty	Hymack	Nemo	Richepain	Tentation
Ascott	Dialog	Hynergy	Nirvana	Rimbaud	Terroir
Athlon	Diderot	Hypod	Noblesko	Rize	Thalys
Atoupic	Dinosor	Hyrise	Nocibe	Rodrigo	Tiago
Attitude	Distinxion	Hystar	Nuage	Ronsard	Tiepolo
Aubenne	Einstein	Hysun	Nucleo	Runal	Titlis
Auckland	Energio	Hyteck	Oakley	Rustic	Tobak
Aurele	Enesco	Hywin	Odyssée	Saint Ex	Toisondor
Aviso	Eperon	Hyxo	Oratorio	Samurai	Trocadéro
Azzerti	Ephoros	Hyxpress	Oregrain	Sankara	Tulip
Bagou	Equilibre	Hyxtra	Orvantis	Santana	Uski
Barok	Espéria	Illico	Osmose CS	Scenario	Valodor
Bastide	Euclide	Innov	Oxebo	Sebasto	Velours
Belepi	Eureka	Inox	Paindor	Selekt	Vergona
Bermude	Exelcior	Instinct	Pakitor	Seyrac	Volontaire
Boisseau	Exotic	Intérêt	Paledor	Sherlock	Waximum
Bonifacio	Expert	Intro	Palladio	Silverio	Zephyr
Boregar	Fairplay	Invicta	Paroli	Sirtaki	
Boston	Farandole	Ionesco	Pepidor	Skerzoo	
Brevent	Farinelli	Iridium	Pericles	SO 207	
Buenno	Fenomen	Isengrain	Phileas	Sobbel	

Toutes autres variétés que celles citées dans ces tableaux n'ont pas fait l'objet d'expérimentation.
En conséquence, il conviendra d'éviter l'emploi du chlortoluron sur ces variétés.



Les abeilles butinent, protégeons les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.



Recommandations sur les périodes de traitements à privilégier*

- Dans les 3 heures après l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride, ou ;
- Dans les 3 heures précédant l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride si la température est inférieure à 12°C

Dans tous les cas, observez vos cultures avant de traiter !

[*] : Il est interdit de traiter en présence d'abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et Terres Inovia (Institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de chanvre et de leurs filières), avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »